

Énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle

03 septembre 2015

Rehausser la qualité et la sécurité des soins

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) et le Collège des médecins du Québec (Collège) ont rendu public, le 1er juin dernier, un énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle intitulé *Rehausser la qualité et la sécurité des soins*. Cet énoncé a été largement appuyé par les ordres professionnels du secteur de la santé et des services sociaux du Québec.

L'OIIQ, l'OPQ et le Collège estiment que la collaboration interprofessionnelle et la prise en charge partagée doivent être intensifiées dans tous les milieux de soins. Il est ainsi acquis que ces pratiques contribuent à assurer la qualité et la sécurité des soins, à améliorer l'accès aux soins et aux services de santé, ainsi qu'à favoriser la coordination et la continuité des soins pour le patient.

Recourir davantage aux équipes interprofessionnelles

Cet énoncé se veut également une invitation adressée aux intervenants des milieux de soins pour qu'ils prennent tous les moyens d'accroître le déploiement d'équipes interprofessionnelles dans les groupes de médecine de famille, les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les établissements universitaires tout au long du continuum de soins, notamment pour les personnes ayant des maladies chroniques et des problèmes de santé complexes.

La collaboration, la communication, le partage d'information et la compréhension des rôles des différents intervenants doivent désormais guider les pratiques des équipes interprofessionnelles et contribuer à instaurer de nouvelles normes de qualité en matière de soins. Plus que jamais, les médecins sont appelés à adapter leur pratique afin de favoriser l'interdisciplinarité et d'assurer un meilleur accès aux services de santé.

L'engagement des ordres professionnels

En diffusant cet énoncé de position, les ordres professionnels s'engagent dans cinq axes d'action. Pour plus détails, consultez le document intitulé *Rehausser la qualité et la sécurité des soins* dans la section des Publications.